



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**OBSERVATOIRE  
HYDROLOGIQUE**

**BULLETIN DE SITUATION  
HYDROLOGIQUE DU  
BASSIN ADOUR-GARONNE**

**Janv. 2023**

## Synthèse bimestrielle au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Un démarrage difficile de la recharge des nappes et du remplissage des réserves

Le cumul des précipitations de novembre à décembre 2022 est déficitaire sur une grande partie du bassin Adour-Garonne. Au 1er janvier, l'humidité des sols est peu déficitaire à l'ouest sur les bassins de l'Adour et du littoral Atlantique voire légèrement excédentaire sur l'amont du bassin de la Dordogne (en Corrèze). Ils sont plus secs dans les bassins de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron. L'enneigement des Pyrénées est historiquement bas. Si en décembre 2022, les débits moyens journaliers sont supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur près de 90 % des stations, l'hydraulicité des mois de novembre et décembre reste déficitaire sur l'ensemble du bassin avec, en décembre, une hydraulicité inférieure ou égale à 60 % pour la majorité des stations. Le remplissage des retenues a commencé sans pour autant compenser le déficit dû à l'étiage sévère. Au 1er janvier 2023, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées n'est que de 31,5 % contre 74,1 % à la même période en 2022, ce qui est le taux le plus faible observé depuis 2017. Concernant les nappes, leur recharge s'amorce progressivement. Néanmoins, une majorité d'indicateurs présentent un niveau inférieur à la moyenne, une situation plus connue dans le bassin depuis 2017. Au 1er janvier 2023, sept arrêtés de restriction des usages de l'eau sont encore en vigueur dont cinq d'alerte renforcée. Durant l'année 2022, 585 arrêtés de restriction sont entrés en vigueur sur le bassin Adour-Garonne contre 218 en 2021, montrant la sévérité de l'étiage 2022. La situation début 2023 est préoccupante et à suivre attentivement.

Patrick BERG  
Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



## Sommaire

Synthèse.....	2	Débits journaliers et débits de référence.....	12
Précipitations mensuelles.....	3	Hydraulicité.....	14
Rapport aux normales des précipitations.....	5	Débits.....	16
Pluies efficaces.....	7	Réserves en eau.....	19
Indicateur d'humidité des sols.....	9	Niveau des eaux souterraines.....	21
Enneigement.....	11	Arrêtés de restriction.....	22
		Glossaire.....	23



Sur les mois de novembre et décembre, la pluviométrie est contrastée : elle est largement excédentaire en novembre mais déficitaire en décembre. Le cumul des précipitations de novembre à décembre 2022 est déficitaire sur une grande partie du bassin Adour-Garonne sur la période.

Les pluies de novembre ont permis de ré-humidifier les sols. Au 1er janvier, l'humidité des sols est peu déficitaire à l'ouest sur le bassin de l'Adour et sur le littoral Atlantique voire légèrement excédentaire sur l'amont du bassin de la Dordogne (en Corrèze). Elle est plus déficitaire dans les bassins de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron. L'enneigement est historiquement bas début janvier sur les Pyrénées.

Les pluies ont permis de remonter les débits des cours d'eau. En effet, en décembre 2022, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur près de 90 % des points nodaux.

Par rapport aux derniers mois, il n'y a plus de station sous le débit de crise, les débits d'alerte renforcée ne sont franchis que pour deux stations (sur les bassins de la Garonne et du Lot) et beaucoup moins de stations ont franchi le débit objectif d'étiage (DOE).

Néanmoins la situation reste très préoccupante : l'hydraulicité de novembre et décembre reste déficitaire sur l'ensemble du bassin, avec, en décembre, un niveau inférieur ou égal à 60 % pour la majorité des stations.

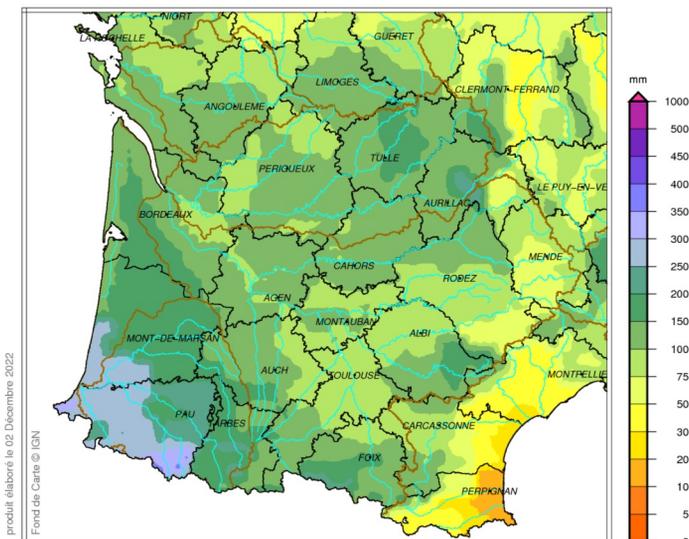
Tous les bassins présentent un taux bas de remplissage moyen des retenues : seuls ceux de la Dordogne et du Lot sont supérieurs à 40 %. En 2022 à la même période, ils étaient tous supérieurs à 59 %, ce qui est inquiétant.

Le remplissage des réserves est enclenché, avec 11,51 Mm<sup>3</sup> stockés en novembre 2022 et 16,41 Mm<sup>3</sup> stockés en décembre 2022. Néanmoins, ce remplissage ne compense pas le déficit dû à l'étiage sévère. Au 1er janvier 2023, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 31,5 % contre 74,1 % à la même période en 2022. L'état de remplissage de ces retenues est le plus faible observé depuis 2017.

La pluviométrie des mois de novembre et décembre permet d'amorcer une recharge progressive des nappes, le nombre d'indicateurs en hausse passant de 17% en octobre à 44% en novembre, pour atteindre 70% en décembre. Seulement deux indicateurs (7%) continuent de baisser. La tendance des mois précédents, avec des niveaux majoritairement inférieurs à la moyenne, s'est maintenue en novembre et décembre, pour trois quarts (77%) des piézomètres. A l'échelle du bassin, il faut remonter à 2017 pour voir des secteurs avec des niveaux aussi bas que pour le mois de décembre 2022.

Au 1er janvier 2023, sept arrêtés de restriction des usages de l'eau sont encore en vigueur dont cinq d'alerte renforcée. Durant l'année 2022, 585 arrêtés de restriction sont entrés en vigueur sur le bassin Adour-Garonne contre 218 en 2021, montrant la sévérité de l'étiage 2022.

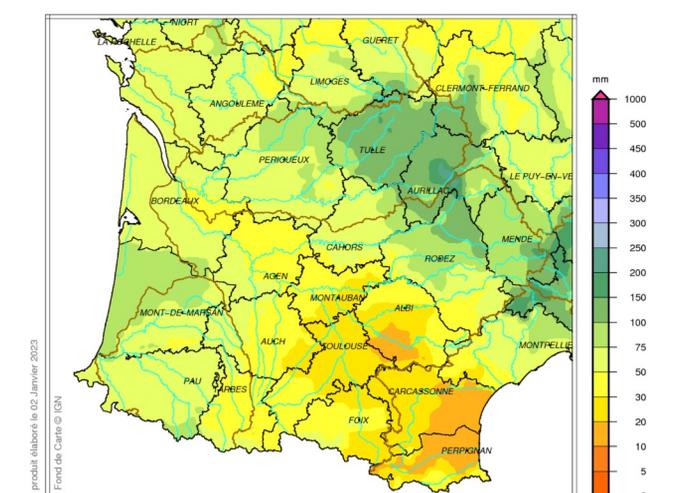
Bassin Adour-Garonne  
Cumul de précipitations  
Novembre 2022



## Précipitations de novembre 2022

Les cumuls mensuels sont moyens en progressant vers le sud-ouest du bassin, avec de 75 mm à 150 mm sur la majeure partie du bassin, de 150 à 250 mm sur l'est du Tarn, le sud de l'Ariège, du sud de la Gironde, au centre des Landes et à l'ouest des Hautes Pyrénées, et de 250 à 350 mm sur le sud-ouest des Landes et la majeure partie des Pyrénées-Atlantiques.

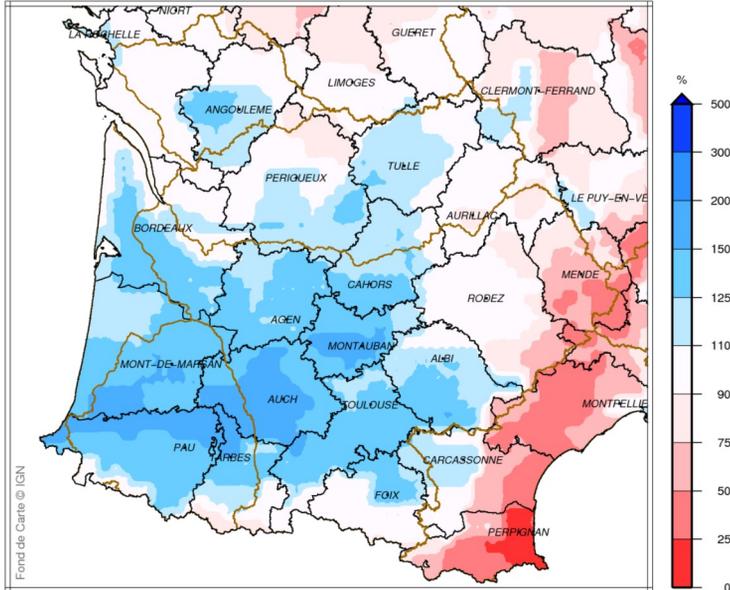
Bassin Adour-Garonne  
Cumul de précipitations  
Décembre 2022



## Précipitations de décembre 2022

Les cumuls mensuels sont faibles : de 20 à 75 mm sur la majeure partie du bassin versant, de 75 à 100 sur les Landes et de 10 à 20 mm au sud du Tarn.

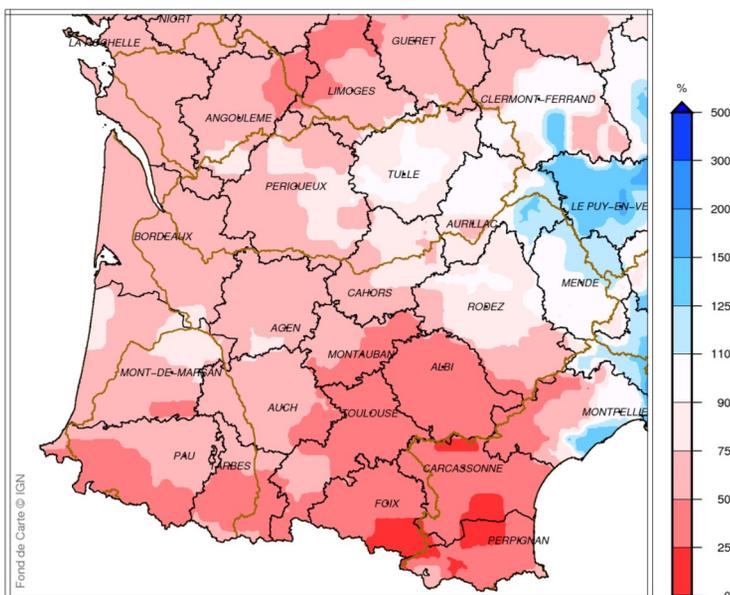
Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations  
Novembre 2022



## Rapport à la normale des précipitations de novembre 2022

Les cumuls de précipitations sont excédentaires presque partout jusqu'à doubler la normale localement sauf sur l'Aveyron, la Charente-Maritime, le Nord de la Dordogne et de la Charente, le massif pyrénéen du sud des Hautes-Pyrénées au sud de l'Ariège où ils sont plutôt conformes à la normale à localement déficitaires.

Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations  
Décembre 2022



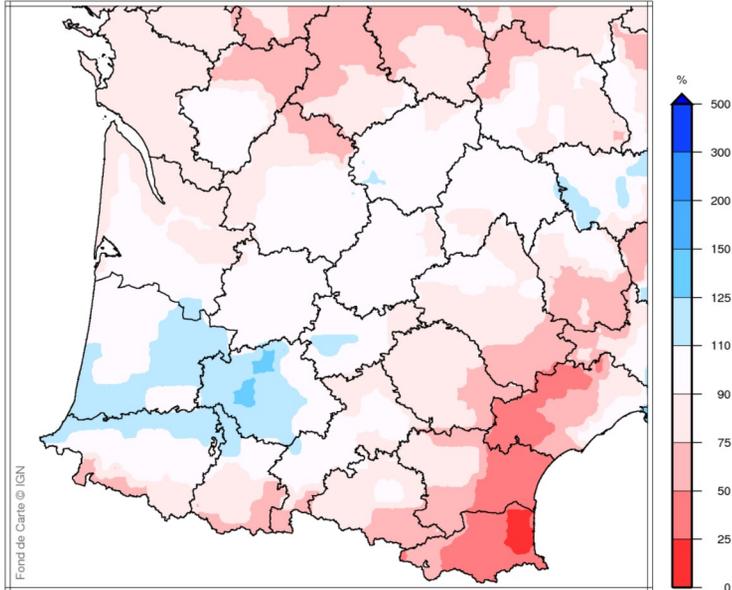
## Rapport à la normale des précipitations de décembre 2022

Les cumuls de précipitations sont déficitaires partout, de manière plus marquée, de 50 à 75 %, sur les départements pyrénéens, la majeure partie de la Haute-Garonne et de l'est du Tarn et de la Garonne au Tarn. Les déficits sont localement supérieurs à 75 % au sud-est de l'Ariège.



Rapport à la normale du cumul de précipitations  
De 11/2022 à 12/2022

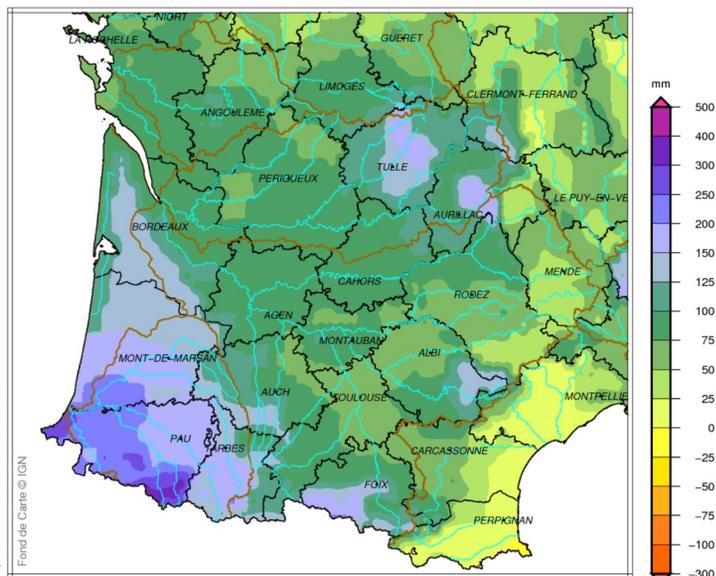
## Rapport à la normale du cumul des précipitations de novembre 2022 à décembre 2022



Les cumuls depuis novembre sont relativement conformes à la normale ou faiblement déficitaires sur la majeure partie du bassin, davantage sur le Nord de la Charente et de la Dordogne, le sud de l'Aveyron et l'est du Tarn comme certains sommets pyrénéens, à l'inverse des Landes au Gers où ils sont faiblement excédentaires.



Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
Novembre 2022

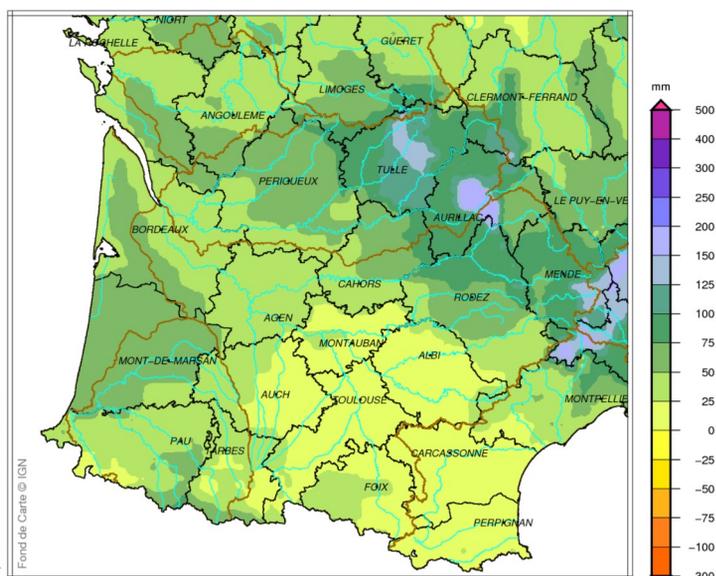


## Pluies efficaces de novembre 2022

Le bilan hydrique est partout positif, de 250 à 300 mm au sud-est des Pyrénées-Atlantiques et à l'extrémité ouest de ce département, de 125 à 250 mm sur le sud de l'Ariège et du Bordelais aux Pyrénées-Atlantiques, de 50 à 125 mm ailleurs.



Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
Décembre 2022

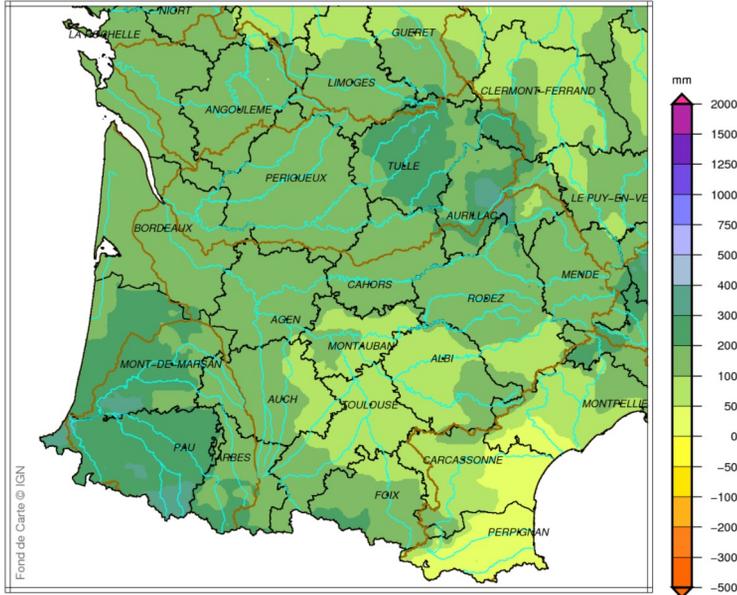


## Pluies efficaces de décembre 2022

Le bilan hydrique est partout positif, de 50 à 75 mm, sur les Landes et le nord du Lot, de 100 à 150 mm sur l'ouest du Cantal et le nord de l'Aveyron, de 0 à 50 mm ailleurs.

Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
De Novembre à Décembre 2022

## Cumul de pluies efficaces de novembre 2022 à décembre 2022

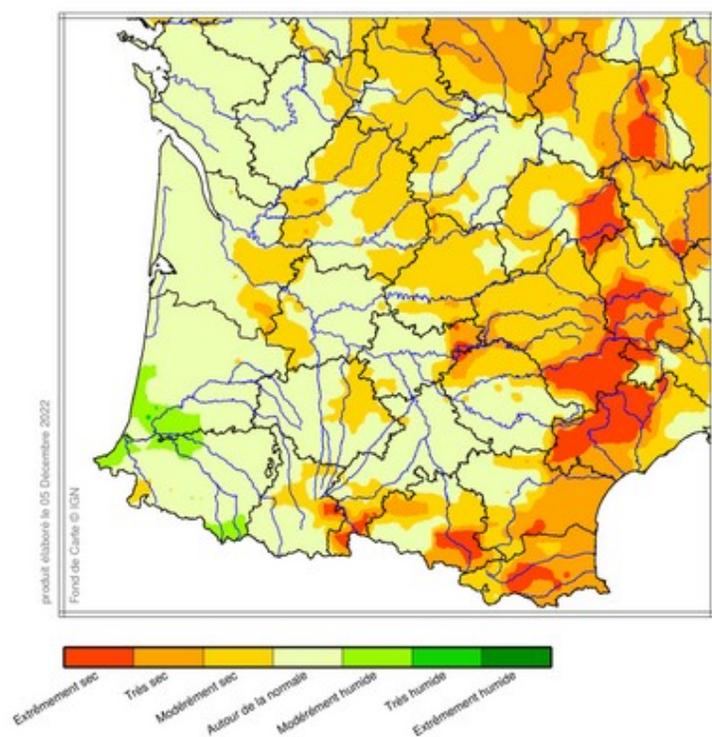


Le bilan hydrique est partout positif, de manière plus marquée, de 200 à 400 mm, sur les Pyrénées-Atlantiques, la majeure partie des Landes et le centre du Cantal.

produit élaboré le 02 Janvier 2023

Fond de Carte © IGN

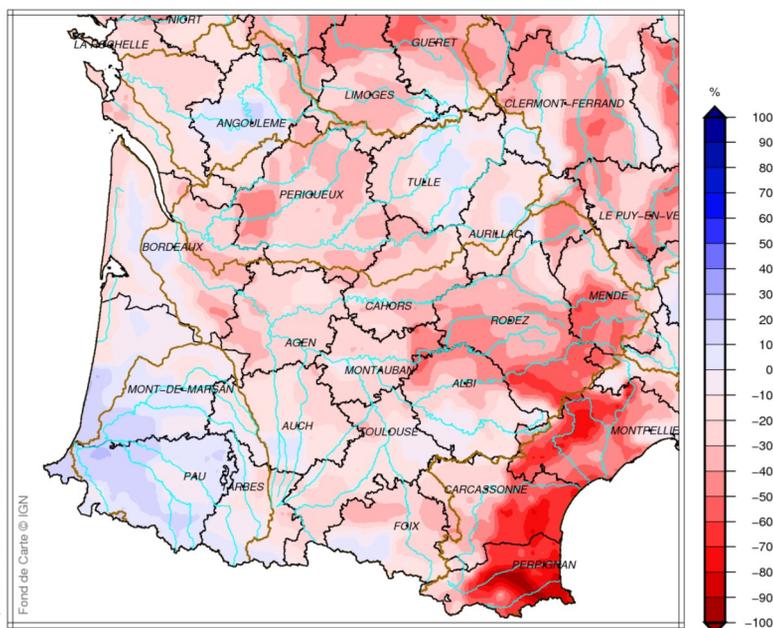
Indicateur sécheresse d humidité des sols (SSWI)  
 Novembre 2022 – décade 3



## Indicateur d'humidité des sols pour la 3ème décade de novembre 2022

Les pluies du mois de novembre ont permis de ré-humidifier les sols. La moitié nord est du bassin, hormis la Corrèze, ainsi que l'Ariège, le sud de la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées présentent un indice sécheresse d'humidité des sols inférieur à la normale, jusqu'à extrêmement sec sur certains sommets pyrénéens.

Bassin Adour-Garonne  
 Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols  
 le 1er Décembre 2022

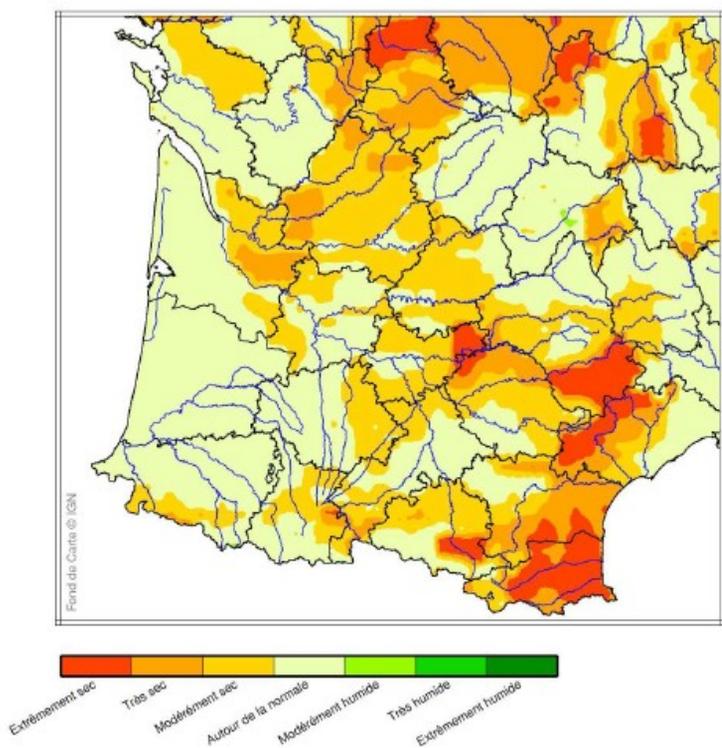


## Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1er décembre 2022

Au 1er décembre, les sols sont encore secs sur le centre du bassin, voire très secs au sud de l'Aveyron par rapport à la normale. Ils sont plus humides du Bordelais aux Pyrénées-Atlantiques et sur le sud-est de l'Ariège, et proches de la normale ailleurs.

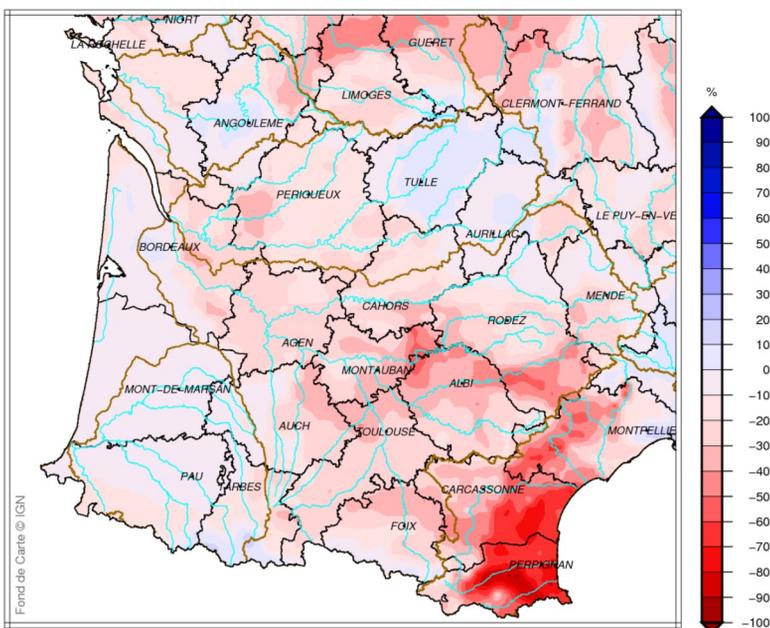
## Indicateur d'humidité des sols pour la 3ème décennie de décembre 2022

Les pluies de décembre ayant été déficitaires par rapport aux normales de saison, les sols se sont asséchés par rapport au mois de novembre. Les sols sont autour de la normale sur le Nord-Est (Corrèze et Cantal) ainsi que sur l'Ouest du bassin (le littoral atlantique et l'Ouest du Gers). Les sols sont modérément secs à très secs au Nord de la Charente-Maritime puis sur une bande allant du Nord-Est de la Gironde au Tarn et à l'Aveyron comme sur les piémonts pyrénéens. Les sols sont extrêmement secs à l'est du Tarn-et-Garonne, au Sud de l'Aveyron ainsi qu'au Sud-Est de l'Ariège.



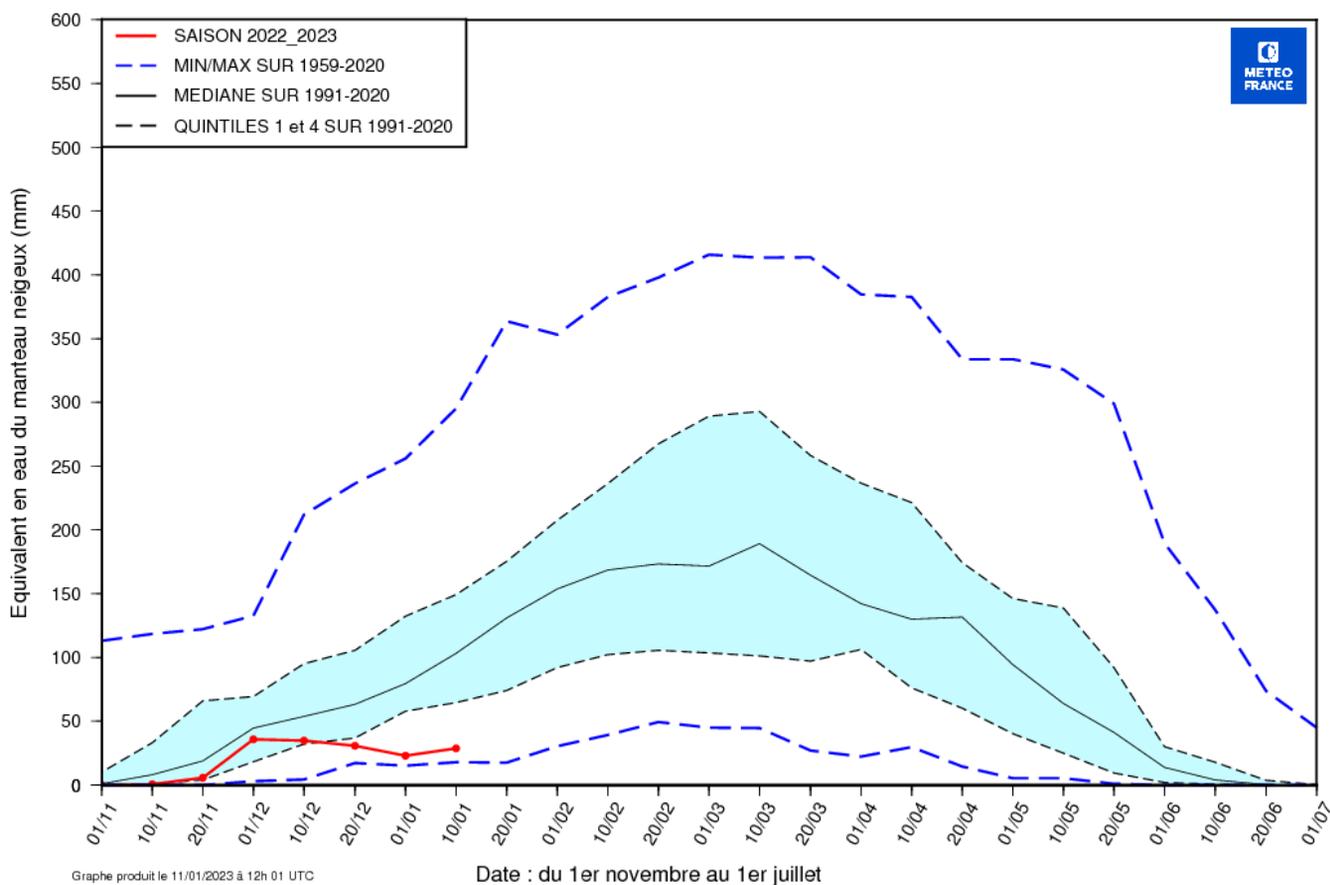
Bassin Adour-Garonne  
Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols  
le 1 Janvier 2023

## Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1er janvier 2023



Au 1<sup>er</sup> janvier, les sols sont peu déficitaires à l'ouest sur les bassins de l'Adour du littoral Atlantique. Sur l'amont du bassin de la Dordogne, ils sont légèrement excédentaires, en Corrèze, et déficitaires en aval, en Dordogne. Ils sont plus déficitaires dans les bassins de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron notamment dans une zone englobant l'est du Gers, le nord de la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Tarn et le sud de l'Aveyron.

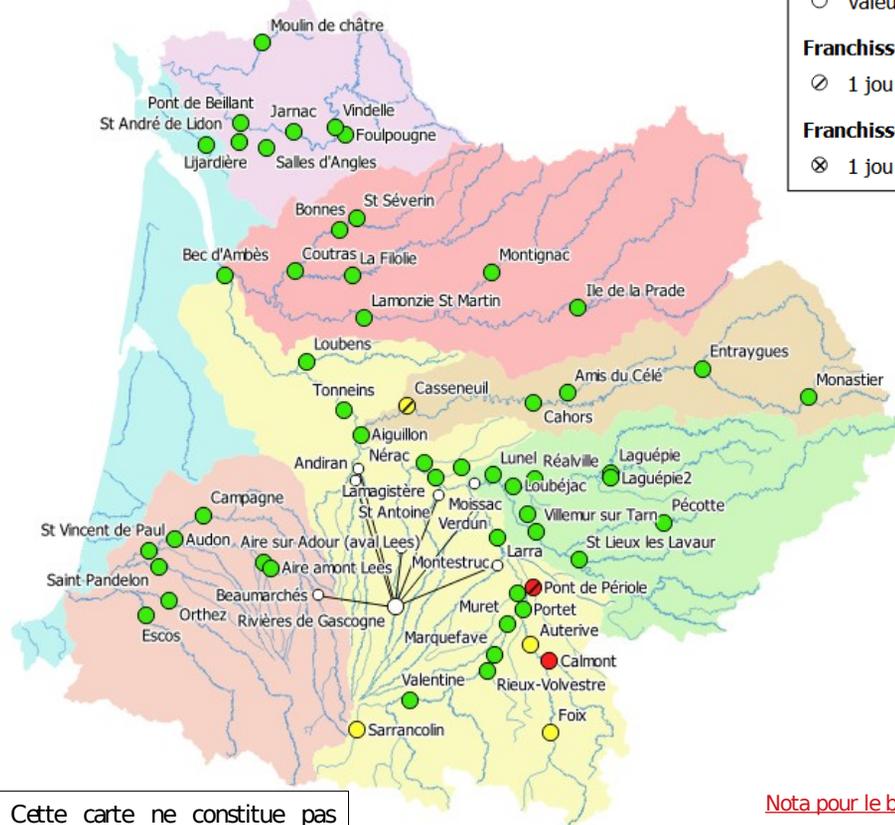
**EQUIVALENT EN EAU DU MANTEAU NEIGEUX (MODELE SIM2)  
PYRENEES (Altitude > 1000 m.)**



La neige a commencé à tomber vers la fin novembre. Au 1er décembre, l'équivalent en eau du manteau neigeux de l'ensemble de la chaîne pyrénéenne est dans la normale. Il repasse en dessous de la normale à partir du 10 décembre et s'approche des minimales historiques (1959-2020) au 1er janvier par l'effet de températures anormalement douces.



## Décembre 2022



**Nombre de jours sous le débit objectif d'étiage (DOE) :  $QMJ < DOE$**

- 0 jour
- ≤ 5 jours
- 5 à 15 jours
- > 15 jours
- Tout le mois
- Valeur absente

**Franchissement du débit d'alerte renforcé :  $QMJ < DCR + 1/3(DOE - DCR)$**

- ⊗ 1 jour ou plus

**Franchissement du débit de crise (DCR) :  $QMJ < DCR$**

- ⊗ 1 jour ou plus

### Nota :

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise.

Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens des indicateurs du SDAGE.

Parmi les indicateurs du SDAGE, le respect du DOE est analysé par comparaison du DOE avec le QMNA et par comparaison de 80 % du DOE avec le plus faible débit moyen sur 10 jours (VCN10). Ces indicateurs sont évalués après la fin de chaque campagne.

⚠ Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

### Nota pour le bassin Neste et rivières de Gascogne :

Du 1<sup>er</sup> Lundi d'octobre à fin février, le SDAGE fixe un DOE unique sur le système Neste à Rivières de Gascogne (station fictive calculée à partir des stations hydrométriques concernées).

Durant le mois de décembre 2022, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur près de 90 % des points nodaux du bassin.

En effet, les valeurs du débit d'objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins un jour dans le mois sur seulement 7 stations (soit 10,8 % du total des 65 stations) et plus précisément entre 1 et 5 jours pour 4 stations, entre 6 et 15 jours sur 1 stations et plus de 15 jours sur 2 stations.

Les débits d'alerte renforcée ont été franchis au moins un jour dans le mois pour 2 stations. Les débits de crise n'ont pas été franchis.

Par rapport au mois de novembre, on note une nette amélioration, il n'y a plus de station sous le débit de crise et les débits d'alerte renforcée ne sont franchis que pour 2 stations. Il y a également beaucoup moins de stations qui ont franchi le DOE. Néanmoins la situation reste très préoccupante pour un mois de décembre. Avec encore 2 bassins (Garonne et Lot) concernés par des franchissements des débits d'alerte renforcée.

## Novembre 2022



L'hydraullicité du mois de novembre reste déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La majorité des stations du bassin Adour-Garonne (46 sur 57) présentent encore une hydraullicité inférieure ou égale à 60 %.

Sur les 57 stations du bassin Adour-Garonne présentant des données d'hydraullicité, 9 stations (15,8%) situées sur les bassins de la Garonne et du Tarn-Aveyron présentent une hydraullicité inférieure ou égale à 20 %. Seules 4 stations (7%) présentent une hydraullicité supérieure à 80 % : Saint-Pandelon et Beaumarchés sur le bassin de l'Adour, Sarrancolin sur le bassin de la Garonne et Pont de Beillant sur le bassin de la Charente.

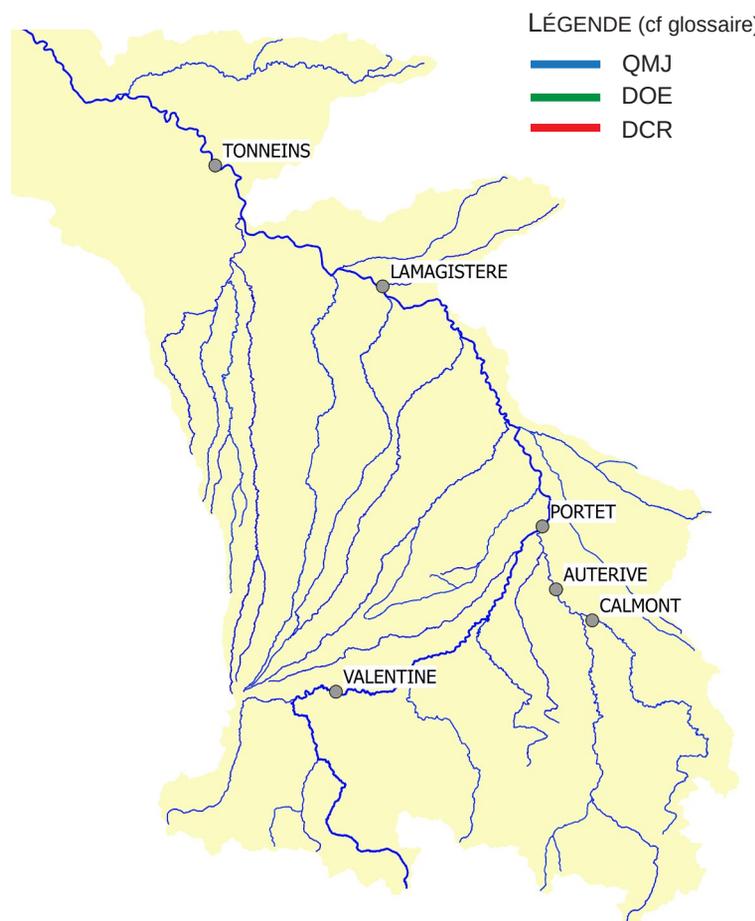
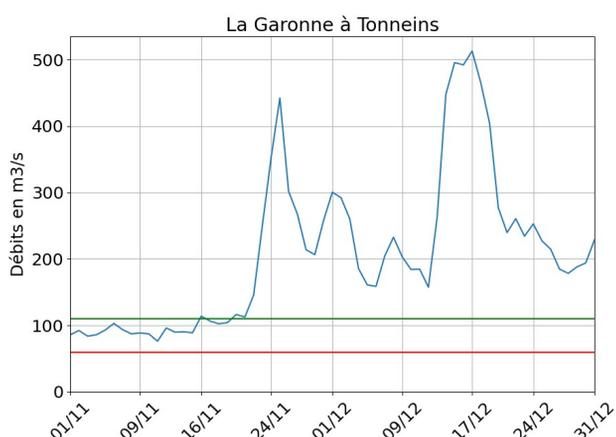
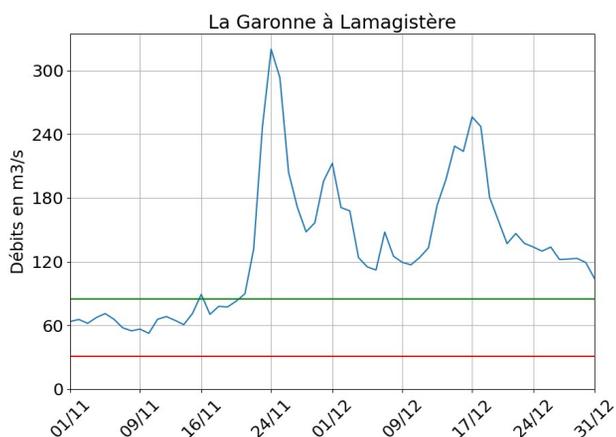
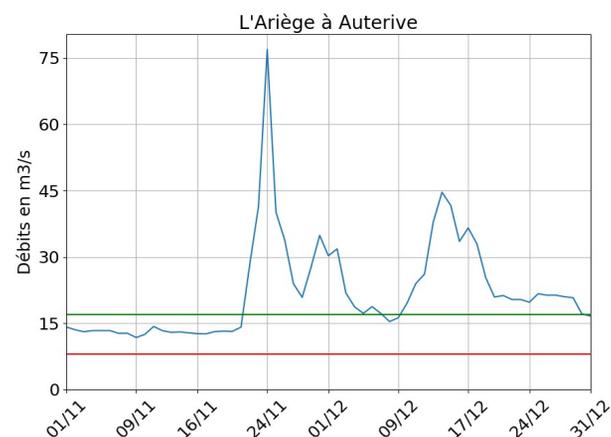
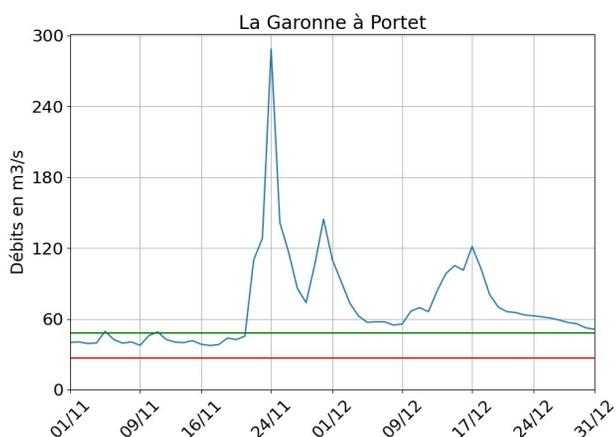
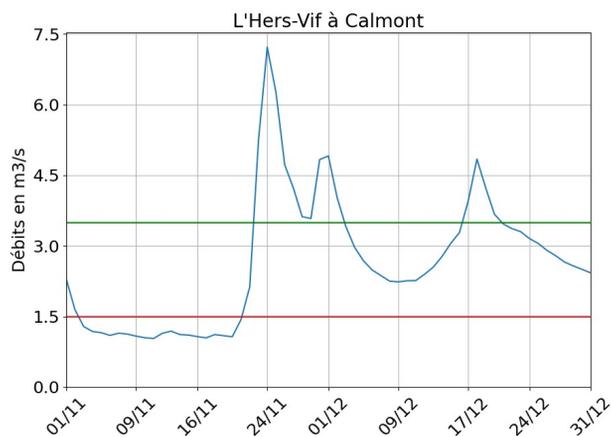
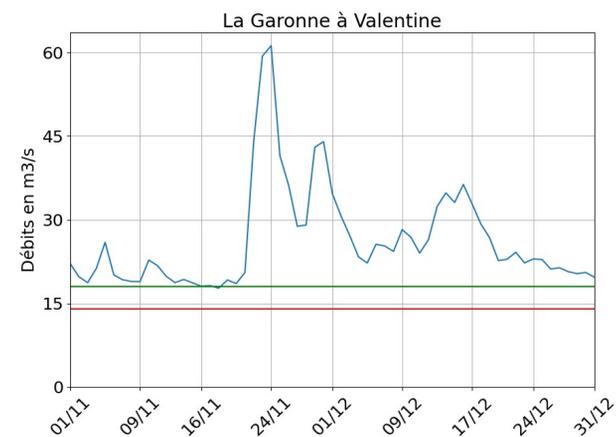
Décembre 2022



L'hydraullicité du mois de décembre reste déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La majorité des stations du bassin Adour-Garonne (52 sur 59 soit 88 %) présentent encore une hydraullicité inférieure ou égale à 60 %.

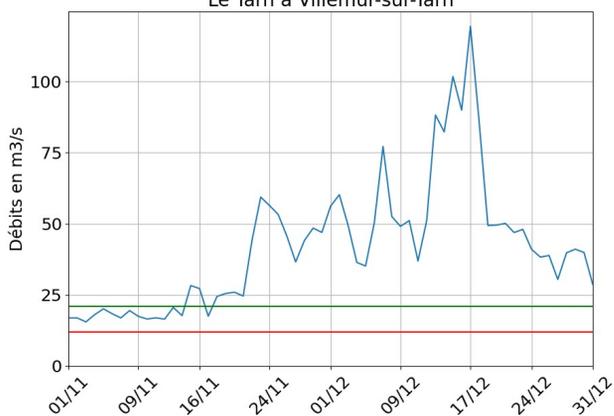
Sur les 59 stations du bassin Adour-Garonne présentant des données d'hydraullicité, 11 stations (18,6%) situées sur les bassins de la Garonne, du Tarn-Aveyron et du Lot présentent une hydraullicité inférieure ou égale à 20 %. Seule une station (1,6%) présente une hydraullicité supérieure à 80 % : Aiguillon sur le bassin du Lot. Une dégradation de l'hydraullicité en décembre est ainsi marquée.

# Débits journaliers – Axe Garonne



# Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne

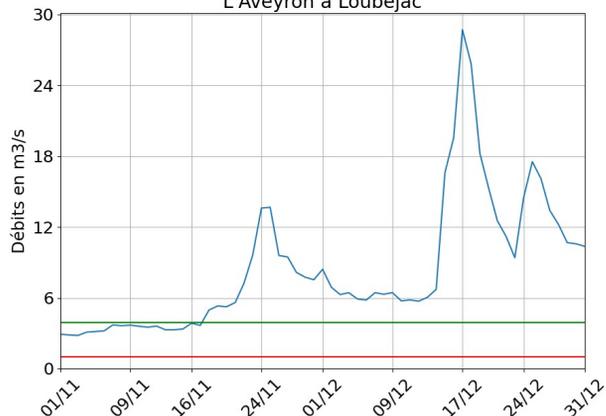
Le Tarn à Villemur-sur-Tarn



La Charente à Vindelle



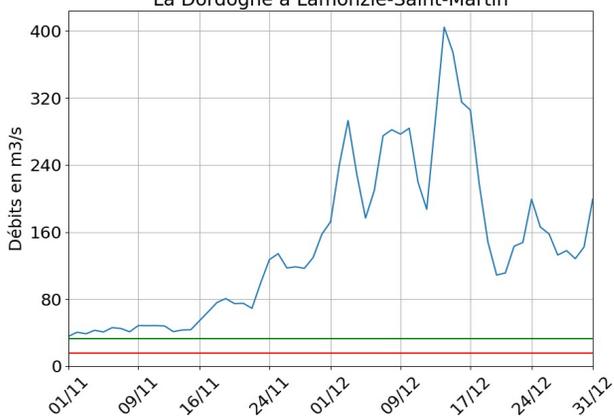
L'Aveyron à Loubéjac



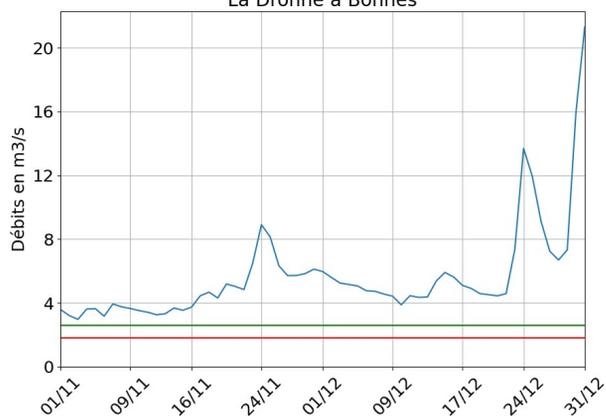
La Boutonne à Moulin de Châtre



La Dordogne à Lamonzie-Saint-Martin



La Dronne à Bonnes

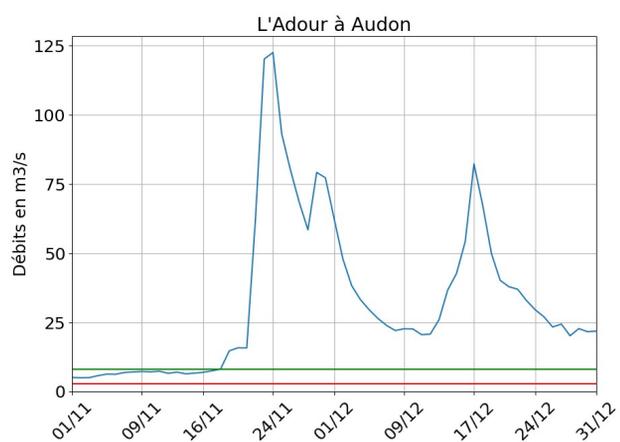
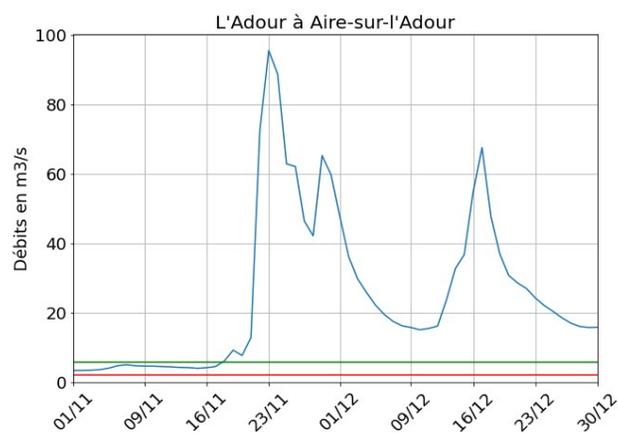
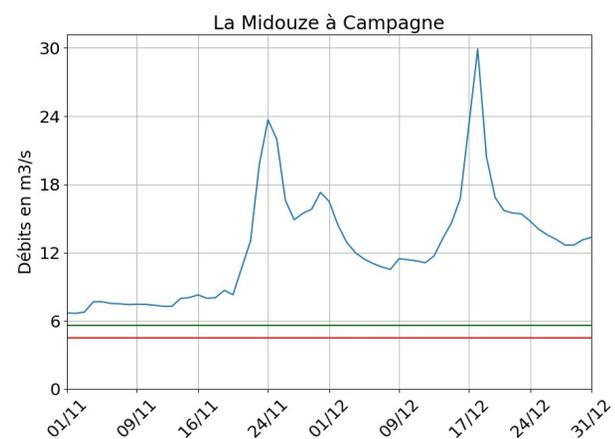


LÉGENDE (cf glossaire)

- QMJ
- DOE
- DCR

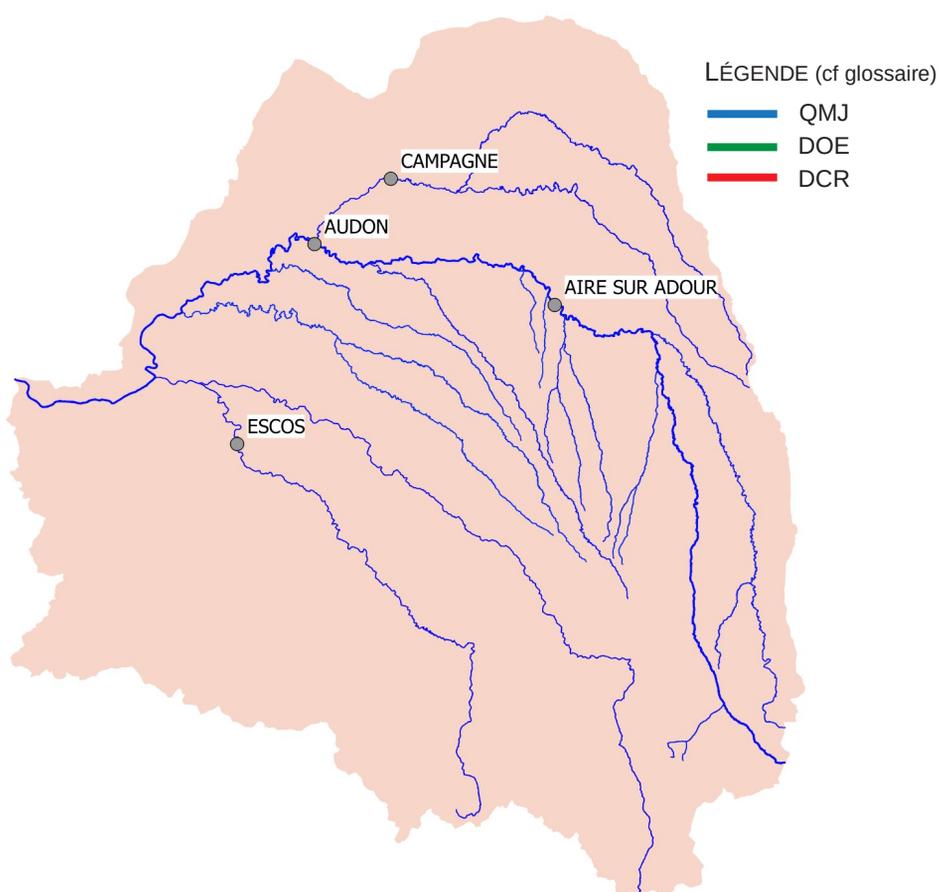


## Débits journaliers – Axe Adour

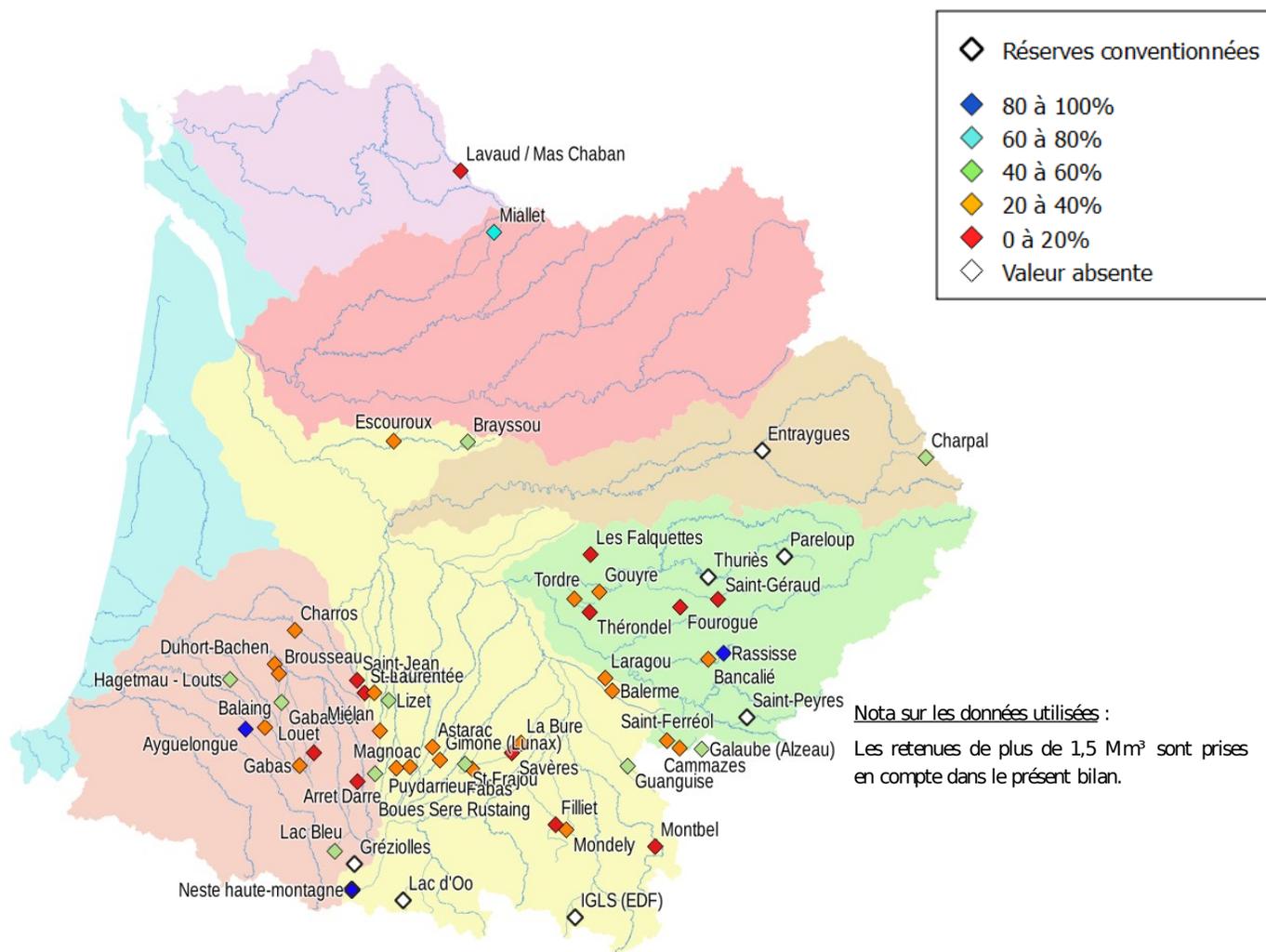


### Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



## Taux de remplissage des barrages au 1<sup>er</sup> janvier 2023

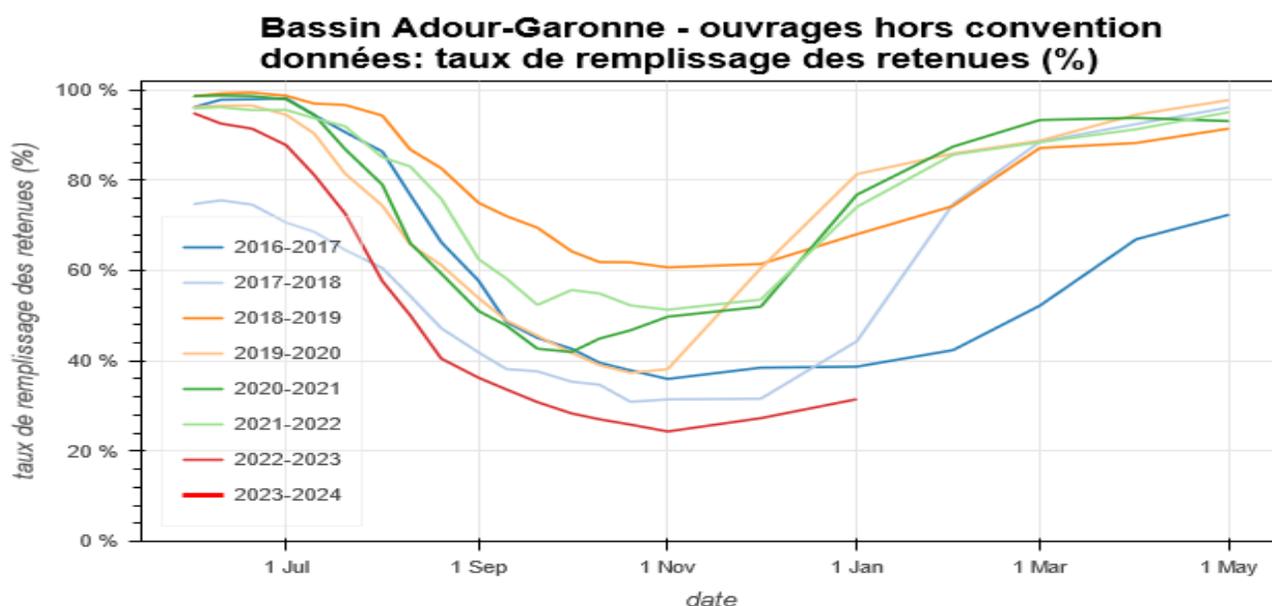


Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de seulement 31,5 % (soit 122,79 Mm<sup>3</sup>) contre 74,1 % à la même période en 2022. Au 1<sup>er</sup> décembre 2022, il était de 27,3 % et au 1<sup>er</sup> novembre de 24,4 %. Le remplissage des réserves s'est engagé sur le mois de novembre avec 11,51 Mm<sup>3</sup> stockés en novembre 2022 et 16,41 Mm<sup>3</sup> stockés en décembre 2022 mais reste limité.

La très grande majorité des retenues (44 sur 47 soit 93,6%) ont un taux de remplissage inférieur à 60 %, 34 ont un remplissage inférieur à 40 % et 12 un remplissage inférieur à 20 %. Seules les retenues d'Ayguelongue (bassin de l'Adour), de Rassisse (bassin du Tarn-Aveyron) et Miallet (bassin de la Dordogne) présentent des taux de remplissage supérieurs à 60 %.

Au 1<sup>er</sup> janvier seules les réserves de Haute-Montagne du Système Neste sont encore sous convention pour un volume de 10 Mm<sup>3</sup>. Le taux de disponibilité est de 89,1 % (8,91 Mm<sup>3</sup>).

## Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1<sup>er</sup> décembre 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023



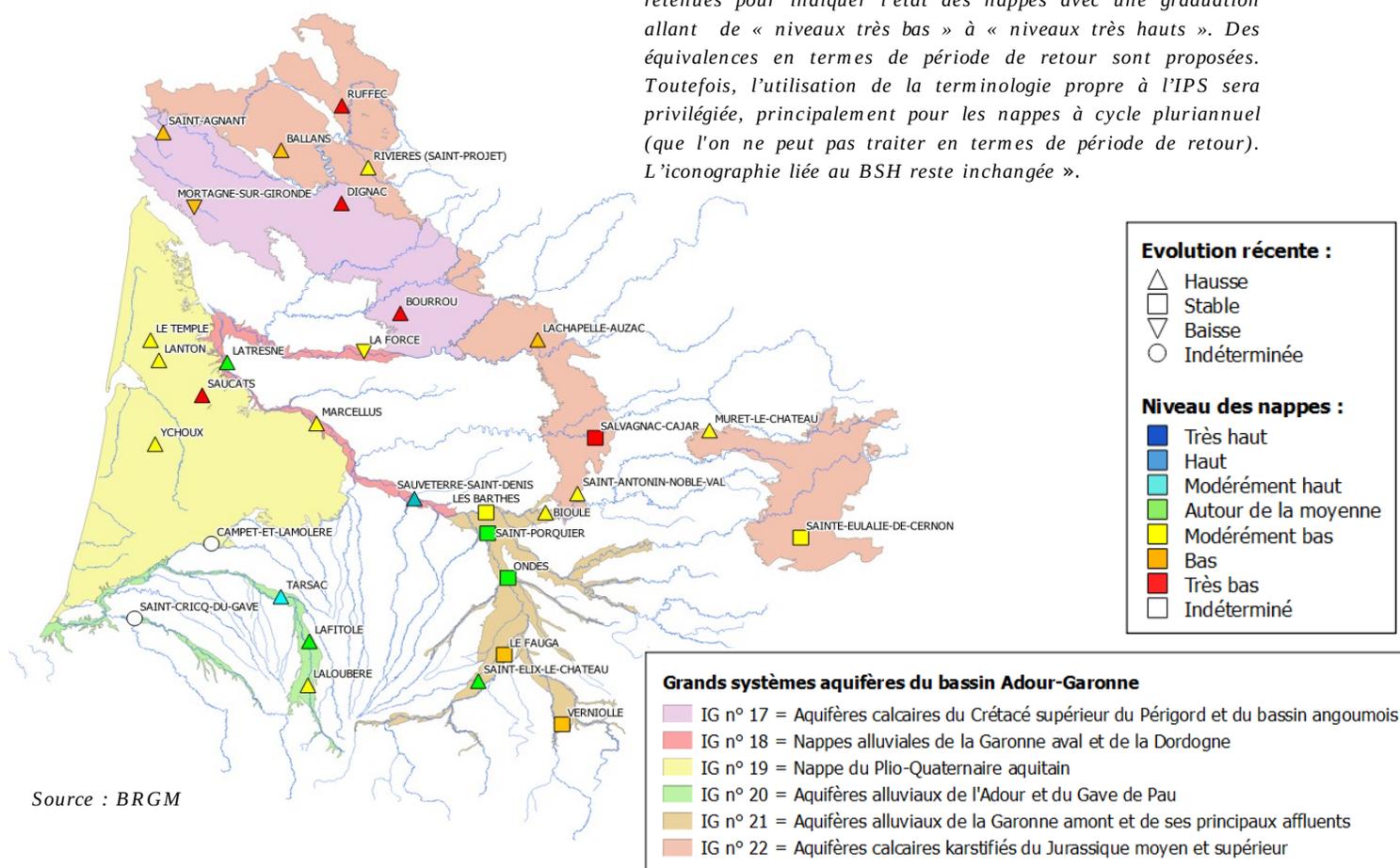
Tous les bassins présentent un taux de remplissage moyen des retenues inférieur à 65 %. Mis à part le bassin de la Dordogne (62,8%) et celui du Lot (59,8%), les autres bassins présentent même des taux de remplissage moyens inférieurs à 40 %. En 2022 à la même période, les taux de remplissage moyens étaient tous supérieurs à 59 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'état de remplissage des retenues non conventionnées est le plus faible observé depuis 2017.

Sous-bassin	Taux de remplissage 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (%)	Taux de remplissage 1 <sup>er</sup> janvier 2022 (%)	Taux de remplissage 1 <sup>er</sup> décembre 2022 (%)	Taux de remplissage 1 <sup>er</sup> décembre 2021 (%)	Taux de remplissage 1 <sup>er</sup> novembre 2022 (%)
Adour	30,0%	81,5%	23,0%	45,0%	14,8%
Charente	16,0%	96,1%	13,2%	82,7%	12,3%
Dordogne	62,8%	100,8%	40,9%	85,8%	38,0%
Garonne	27,3%	59,4%	25,8%	45,0%	25,0%
Lot	59,8%	93,8%	67,4%	82,7%	65,9%
Système Neste	31,5%	69,1%	25,2%	43,2%	18,5%
Tarn-Aveyron	39,6%	88,4%	34,4%	72,7%	35,1%
Total non conventionné	31,5%	74,1%	27,3%	53,6%	24,4%
Total conventionné					15,3%

Décembre 2022

**Nota :**

« Depuis janvier 2017 un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». Des équivalences en termes de période de retour sont proposées. Toutefois, l'utilisation de la terminologie propre à l'IPS sera privilégiée, principalement pour les nappes à cycle pluriannuel (que l'on ne peut pas traiter en termes de période de retour). L'iconographie liée au BSH reste inchangée ».



Source : BRGM

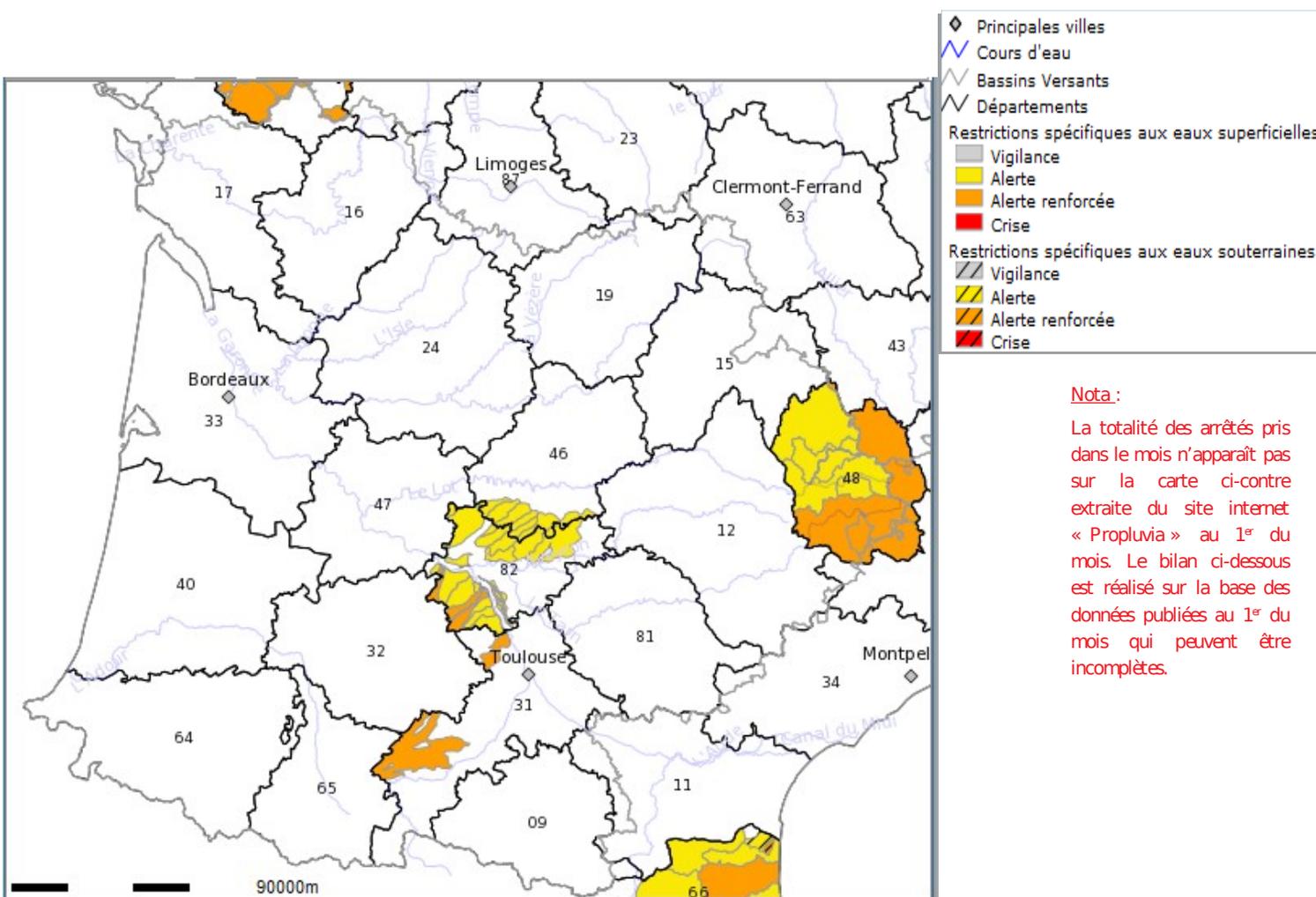
Si le mois de décembre présente une pluviométrie normale, les températures sont restées très supérieures à la normale en fin d'année 2022. Sur le dernier trimestre 2022, c'est toute la moitié est et sud du bassin qui est marquée par un déficit de pluviométrie modéré à grand, impactant directement la recharge.

Si la pluviométrie n'a été nulle part excédentaire, elle permet toutefois d'amorcer une recharge progressive des nappes, le nombre d'indicateurs en hausse passant de 17% en octobre à 44% en novembre pour atteindre 70% en décembre. Avec seulement deux indicateurs (7%) dont le niveau continue de baisser, la période de recharge est donc entamée quasiment partout, même si ce démarrage a été tardif. En matière d'IPS, à l'instar des mois précédents, les évolutions ont été un peu plus nombreuses, puisque les indices IPS n'ont pas changé sur deux-tiers (63%) des indicateurs, comme en octobre (et contre trois-quarts en novembre). Toutefois, contrairement aux mois précédents cette fois, sur 30% des indicateurs, l'IPS a augmenté d'une (27%) ou deux (3%) classes, contre une baisse d'une classe de l'IPS sur deux indicateurs (7%) seulement. Cela traduit une recharge excédentaire dans certains secteurs du bassin Adour-Garonne, comme la plaine de l'Adour.

La tendance des mois précédents, avec une majorité d'indicateurs présentant un niveau inférieur à la moyenne s'est maintenue en novembre et décembre, pour trois-quarts (77%) des piézomètres, une situation non observée dans le bassin depuis le printemps 2017, soit l'année de mise en place de l'indicateur IPS.

A l'échelle du bassin, il faut donc remonter à 2017 pour voir des secteurs avec des niveaux aussi bas que pour ce mois de décembre 2022.

## Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 7 arrêtés de restriction des usages de l'eau sont encore en vigueur. Il s'agit de 5 arrêtés d'alerte renforcée sur les départements de la Haute Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres et du Tarn et Garonne. Un arrêté de restriction concerne l'interdiction de remplissage des réserves pour irrigation sur le département de la Charente-Maritime. Un arrêté de restriction avec un niveau de vigilance est toujours en vigueur sur le département de la Lozère. Durant l'année 2022, 585 arrêtés de restriction sont entrés en vigueur sur le bassin Adour-Garonne contre 218 en 2021 montrant la sévérité de l'étiage 2022.

<b>QMJ</b>	Débit moyen journalier exprimé en m <sup>3</sup> /s.
<b>VCN10</b>	Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs. Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07). Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.
<b>Période de retour</b>	Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaire (humide) et déficitaire (sec).
<b>DOE</b>	Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique, - qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage. Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 > 0,8 x DOE). Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.
<b>QA</b>	Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>QAR</b>	Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR. $QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)$ . Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>DCR</b>	Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu, - qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.
<b>Evapotranspiration</b>	Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.
<b>Pluie efficace</b>	Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.
<b>Indicateurs globaux</b> <b>Indicateurs ponctuels</b>	Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières  
Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9